RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00635
Numéro SIREN : 501 668 248
Nom ou dénomination : ABCD NUTRITION

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 8043

DÉPOSÉ LE
26 OCT. 2023
Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
(OISE)

Liasse fiscale

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 6 6 8 2 4 8 0 0 0 4 7 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	12 594	AC	5 037	7 556
	Frais de développement *	CX	900	CQ	900	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	211 132	AG	84 398	126 734
	Fonds commercial (1)	AH	39 500	AI		39 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	37 188	AK		37 188
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 568	AS	1 645	1 923
	Autres immobilisations corporelles	AT	100 838	AU	74 866	25 971
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	6 700	BG		6 700
	Autres immobilisations financières*	BH	4 300	BI		4 300
	TOTAL (II)	BJ	416 722	BK	166 848	249 874
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	40 567	BM		40 567
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 720 135	BU	53 867	1 666 267
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 927 359	BY	1 759	5 925 599
	Autres créances (3)	BZ	35 834 621	CA		35 834 621
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	768	CE		768
	Disponibilités	CF	164 874	CG		164 874
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	57 593	CI		57 593
	TOTAL (III)	CJ	43 745 920	CK	55 627	43 690 292
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	44 162 642	1A	222 475	43 940 167

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 13 800)	DA	13 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	230 533
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	90 274
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	190 325
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	526 333
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	72 046
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	72 046
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 827
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	14 906 224
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 600 912
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 113
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	34 593
	Autres dettes	EA	4 693 943
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	11 171
	TOTAL (IV)	EC	43 341 787
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	43 940 167

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	43 341 787
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	30 827

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	25 489 599		FC	25 489 599
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	(67 866)		FF	(67 866)
	Production vendue services *	FG / FH / FI	307 238		FI	307 238
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	25 728 971		FL	25 728 971
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	7 207
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	196 442
	Autres produits (1) (11)				FQ	94
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	25 932 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	19 598 286
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(326 645)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	189 026
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(21 627)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	5 076 611
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	41 539
	Salaires et traitements*				FY	372 475
	Charges sociales (10)				FZ	150 661
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	71 590
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	53 867
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	17 698
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	25 223 484
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	709 230
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	62 575
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	62 575
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	(557)
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	(557)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	63 132
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	772 363

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 237
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	431 522
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	48 200
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	479 722
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(470 484)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	111 553
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	26 004 528
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	25 814 202
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	190 325

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	29 358
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	17 322
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(lignes 1 à 7)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

EURL ABCD NUTRITION

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	123 913	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 533	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270 481	
Provisions pour risques et charges	48 200	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 506
Produits sur exercices antérieurs		7 731
Charges sur exercices antérieurs[2]	33 593	

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ 13 494	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 261 069	KE	KF 26 751
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS 1 418	KT	KU 2 150
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB 100 838	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 102 257	LO	LP 2 150
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T 15 200	1U	1V 3 300
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ 15 200	LR	LS 3 300
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG 392 020	ØH	ØJ 32 201

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ 13 494	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 287 821	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK 3 568	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 100 838	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG	NH 104 407	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E 7 500	2F 11 000	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ 7 500	NK 11 000	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK 7 500	ØL 416 722	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY	3 418	EL	2 518	EM		EN	5 937
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	42 519	PF	41 878	PG		PH	84 398
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 418	QA	226	QB		QC	1 645
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 900	QM	26 965	QN		QO	74 866
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	49 319	QV	27 192	QW		QX	76 512
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	95 258	ØP	71 590	ØQ		ØR	166 848

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	54 213	4B	48 200	4C	30 367	4D	72 046
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	54 213	TV	48 200	TW	30 367	TX	72 046
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	21 590	6P	53 867	6R	21 590	6S	53 867
	Sur comptes clients	6T	116 885	6U		6V	115 125	6W	1 759
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	138 476	TY	53 867	TZ	136 716	UA	55 627
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	192 689	UB	102 067	UC	167 083	UD	127 673
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	53 867	UF	167 083		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	48 200	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ABCD NUTRITION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	6 700	UR		US	6 700
	Autres immobilisations financières	UT	4 300	UV		UW	4 300
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 813		2 813		
	Autres créances clients	UX	5 924 546		5 924 546		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	372 764		372 764		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	4 109		4 109		
	Groupe et associés (2)	VC	16 170 522		16 170 522		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 287 225		19 287 225		
	Charges constatées d'avance	VS	57 593		57 593		
	TOTAUX	VT	41 830 575	VU	41 819 575	VV	11 000
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	7 500				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	30 827	30 827		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 600 912	23 600 912		
Personnel et comptes rattachés		8C	18 473	18 473		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 426	27 426		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 214	18 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	34 593	34 593		
Groupe et associés (2)		VI	14 906 224	14 906 224		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 693 943	4 693 943		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	11 171	11 171		
TOTAUX		VY	43 341 787	VZ 43 341 787		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

EURL ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

Comptes annuels
au 30/06/2019

Comptes arrêtés conformes
par le gérant

SAS SEROC
Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA
BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU
Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51
Courriel : contact@seroc.com

Sommaire

Annexes 2

Règles et méthodes comptables 3

Notes sur le bilan 5

Notes sur le compte de résultat 14

Engagements donnés 17

Engagements reçus 18

Liasse fiscale 19

2050 – Bilan Actif 20

2051 – Bilan Passif avant répartition 21

2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste 22

2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite) 23

2054 – Immobilisations 25

2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables 26

2055 – Amortissements 27

2056 – Provisions inscrites au bilan 28

2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice 29

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 43 940 167 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 190 326 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 933 euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 494			13 494
– Fonds commercial	39 500			39 500
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 570	26 752		248 321
Immobilisations incorporelles	274 564	26 752		301 315
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 419	2 150		3 569
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 838			100 838
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	102 257	2 150		104 407
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	15 200	3 300	7 500	11 000
Immobilisations financières	15 200	3 300	7 500	11 000
ACTIF IMMOBILISE	**392 021**	**32 202**	**7 500**	**416 723**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	26 752	2 150	3 300	32 202
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**26 752**	**2 150**	**3 300**	**32 202**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			7 500	7 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**7 500**	**7 500**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	7 557	20,00
Total	**7 557**	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/06/2019
Éléments achetés	21 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	18 000
Total	**39 500**

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, l'autorité des normes comptables (ANC) a modifié le plan comptable général par émission du règlement 2015–06.
En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la société a pratiqué un test de dépréciation du fonds commercial permettant de comparer la valeur actuelle de l'actif à sa valeur nette comptable.
La valeur actuelle provient de la valeur d'usage dont le montant résulte de l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la société établis sur la base d'un plan d'affaires estimatif.
Les dépréciations afférentes au fonds commercial ne sont jamais rapportées au résultat.
Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2019, la valeur actuelle du fonds commercial ne nécessite aucune dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	3 419	2 519		5 938
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 520	41 879		84 398
Immobilisations incorporelles	45 939	44 397		90 336
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 419	227		1 646
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 901	26 966		74 866
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	49 319	27 193		76 512
ACTIF IMMOBILISÉ	**95 258**	**71 590**		**166 848**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 720 136	1 393 490	326 645	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	40 567	18 939	21 628	
Total I	***1 760 703***	***1 412 429***	***348 273***	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 830 575 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 700		6 700
Autres	4 300		4 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 927 360	5 927 360	
Autres	35 834 622	35 834 622	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	57 594	57 594	
Total	**41 830 575**	**41 819 575**	**11 000**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	7 500		

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	46 331
Fournisseurs – RRR à obtenir	18 592 972
Etat – produits à recevoir	4 109
Associés – intérêts courus	13 851
Total	**18 657 263**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 868 euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Stocks de marchandises	53 867
TOTAL	**53 867**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 800,00 euro décomposé en 1 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent **Résultat de l'exercice précédent** **Prélèvements sur les réserves**	72 789
Total des origines	**72 789**
Affectations aux réserves	72 789
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**72 789**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	13 800				13 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Réserve légale	1 400				1 400
Réserves générales	17 486	72 789	72 789		90 275
Résultat de l'exercice	72 789	-72 789	190 326	72 789	190 326
Total Capitaux Propres	**336 008**		**263 115**	**72 789**	**526 334**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	54 213	48 200	30 367		72 046
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**54 213**	**48 200**	**30 367**		**72 046**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			30 367		
Financières					
Exceptionnelles		48 200			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 341 787 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	30 828	30 828		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) ()**				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 600 912	23 600 912		
Dettes fiscales et sociales	64 114	64 114		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 593	34 593		
Autres dettes ()**	19 600 169	19 600 169		
Produits constatés d'avance	11 172	11 172		
Total	**43 341 787**	**43 341 787**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
() Dont envers les associés**				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	18 396 526
Banque – Intérets courus à payer	6 967
Dettes provis. pr congés à payer	15 246
Charges sociales s/congés à payer	6 732
Charges sociales – charges à payer	2 265
Etat – autres charges à payer	16 958
Clients – RRR à accorder	151 610
Total	**18 596 304**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	57 594		
Total	**57 594**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	11 172		
Total	**11 172**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2019
Activité de Négoce	25 728 971
TOTAL	**25 728 971**

Néant

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	123 914	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 534	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270 482	
Provisions pour risques et charges	48 200	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 506
Produits sur exercices antérieurs		7 732
Charges sur exercices antérieurs²	33 593	
TOTAL	**479 722**	**9 238**

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	334 660
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	14 258
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant ()**	765 430	104 620	660 810
+ Résultat exceptionnel	-470 484		-470 484
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**294 946**	**104 620**	**190 326**
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
() Majoré du montant du CICE**			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

Notes sur le compte de résultat

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Impôts société de l'exercice	111 553
TOTAL	**111 553**

Engagements donnés

	Montant en euro
Dont concernant :	

Engagements reçus

	Montant en euro
Dont concernant :	

ABCD NUTRITION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 13 800.00 euro

Siège social : 513 rue Robert Estienne

60400 NOYON

501 668 248 RCS BEAUVAIS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 NOVEMBRE 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 190 325.72 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 190 325.72 €
- Une somme de 190 325.72 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.



ABCD NUTRITION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 13 800.00 euro

Siège social : 513 rue Robert Estienne

60400 NOYON

501 668 248 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2019

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Frais d'établissement	7 557	10 075	-25.00
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	126 734	168 613	-24.84
Fonds commercial	39 500	39 500	0.00
Autres immobilisations incorporelles	37 189	10 437	256.32
Total des immobilisations incorporelles	210 980	228 625	-7.72
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 923		100.00
Autres immobilisations corporelles	25 972	52 938	-50.94
Total des immobilisations corporelles	27 895	52 938	-47.31
Prêts	6 700	14 200	-52.82
Autres immobilisations financières	4 300	1 000	330.00
Total des immobilisations financières	11 000	15 200	-27.63
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	249 875	296 763	-15.80

ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	40 567	18 939	114.19
Stocks et en-cours	1 706 835	1 390 839	22.72
Clients et comptes rattachés	5 925 600	2 691 162	120.19
Autres créances	35 834 622	2 808 694	NS
Créances	41 760 222	5 499 857	659.30
Valeurs mobilières de placements	769	769	0.00
Disponibilités	164 874	224 534	-26.57
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	165 643	225 303	-26.48
Charges constatées d'avance	57 594	52 946	8.78
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43 690 293	7 168 944	509.44
TOTAL ACTIF	**43 940 167**	**7 465 707**	**488.56**
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	13 800	13 800	0.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	230 534	230 534	0.00
Réserve légale	1 400	1 400	0.00
Autres réserves	90 275	17 486	416.28
RESULTAT DE L'EXERCICE	**190 326**	**72 789**	**161.48**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**526 334**	**336 008**	56.64
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	72 046	54 213	32.89
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**72 046**	**54 213**	32.89
DETTES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	30 828	3 106	892.62
Emprunts et dettes financières diverses	14 906 225	27 679	NS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 600 912	6 453 410	265.71
Dettes fiscales et sociales	64 114	94 124	-31.88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 593	28 742	20.36
Autres dettes	4 693 944	468 425	902.07
Produits constatés d'avance	11 172		100.00
TOTAL DETTES	**43 341 787**	**7 075 486**	512.56
TOTAL PASSIF	**43 940 167**	**7 465 707**	**488.56**

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	25 728 971	19 968 964	28.84
Coût des achats et charges externes	24 515 651	18 914 478	29.61
VALEUR AJOUTEE	1 213 320	1 054 486	15.06
Subventions d'exploitation	7 208		100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	41 540	32 617	27.36
Charges de personnel	523 137	634 196	-17.51
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	655 850	387 674	69.18
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	196 442	220 708	-10.99
Autres produits	94	125	-24.91
Dotations aux amortissements et provisions	125 458	81 002	54.88
Autres charges	17 698	16 763	5.58
RESULTAT D'EXPLOITATION	**709 231**	**510 742**	38.86
Résultat financier	63 132	-8 355	855.63
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	772 363	502 387	53.74
Résultat exceptionnel	-470 484	-397 241	-18.44
Impôt sur les bénéfices	111 553	32 357	244.76
RESULTAT NET COMPTABLE	**190 326**	**72 789**	**161.48**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 25 728 971 € contre 19 968 964 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 28.84 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 25 223 484 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 125 458 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 634 196 € à 523 137 €, soit une diminution de 17.51 %, alors que l'effectif moyen est passé de 8 à 7 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 709 231 € contre 510 742 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 38.86 %.

Le résultat financier, d'un montant de 63 132 €, contre -8 355 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 772 363 €, contre 502 387 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -470 484 €, contre -397 241 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 111 553 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 190 326 €, représentant 0.74 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 161.48 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 72 789 €, soit 0.36 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Je vous présente ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4).

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant total HT des factures concernées		86468	1937458	2459	3953	2030339		439977	197405	57109	810770	1559261
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.31	6.86	0.01	0.01	7.19	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							1.36	0.57	0.49	1.73	4.15
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours						☐ Délais contractuels : (préciser) **X** Délais légaux : (préciser) De 30 jours à 60 jours					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019 font ressortir un bénéfice de 190 325.72 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 190 325.72 €
- Une somme de 190 325.72 €

 affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 19 033 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 6 344 €.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

J'espère que les décisions qui ont été proposées recevront agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 30 juin 2019.

La gérance



SECOVI
AUDIT

GREFFE

ABCD NUTRITION

513 rue Robert Estienne
60400 NOYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

SECOVI
AUDIT

ABCD NUTRITION
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 13 800 euros
Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne
- RCS B 501 668 248 -

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 31 octobre 2019

Pour SECOVI AUDIT
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ABCD NUTRITION
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 13 800 euros
Siège social à NOYON (60400) – 513 rue Robert Estienne
- RCS B 501 668 248 -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'associée unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Location de véhicules
Location de véhicules par votre société à la société ABCD NUTRITION GROUPE, à compter d'avril 2019.
Produits constatés sur l'exercice : 4 895 €
Associé concerné : Monsieur Bruno PIERRE

Location de véhicules
Location de véhicules par votre société à la société LUNIBIO, à compter de mai 2019.
Produits constatés sur l'exercice : 6 697 €
Associé concerné : Monsieur Bruno PIERRE

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Sous-location de locaux
Sous-location par votre société des locaux sis 513 rue Robert Estienne à NOYON (60400) auprès de la société GGF, à compter de janvier 2018.
Montant pris en charge au titre de l'exercice : 11 469 €
Associé concerné : Monsieur Bruno PIERRE

Convention d'intégration fiscale
Convention d'intégration fiscale établie entre votre société et les sociétés ABCD NUTRITION GROUPE (tête de groupe), GGF et ETS MOULIN.
L'impôt est alloué à chaque société comme si elle était imposée séparément.
Associé concerné : Monsieur Bruno PIERRE

Location de véhicules
Location de véhicules par votre société à la société ETS MOULIN, à compter de mai 2016.
Montant pris en charges au titre de l'exercice : 7 846 €
Associé concerné : Monsieur Bruno PIERRE

Fait à Amiens, le 31 octobre 2019

Pour SECOVI AUDIT
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	12 594	5 038	7 557	10 075
Frais de recherche et de développement	900	900		
Concessions, brevets et droits assimilés	211 133	84 398	126 734	168 613
Fonds commercial	39 500		39 500	39 500
Autres immobilisations incorporelles	37 189		37 189	10 437
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	3 569	1 646	1 923	
Autres immobilisations corporelles	100 838	74 866	25 972	52 938
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	6 700		6 700	14 200
Autres immobilisations financières	4 300		4 300	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	416 723	166 848	249 875	296 763
Stocks				
Matières premières et autres approv.	40 567		40 567	18 939
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 720 136	53 868	1 666 268	1 371 900
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 927 360	1 760	5 925 600	2 691 162
Fournisseurs débiteurs	18 592 972		18 592 972	863 915
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	372 765		372 765	309 321
Autres créances	16 868 885		16 868 885	1 635 459
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	769		769	769
Disponibilités	164 874		164 874	224 534
Charges constatées d'avance	57 594		57 594	52 946
TOTAL ACTIF CIRCULANT	43 745 920	55 628	43 690 293	7 168 944
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**44 162 643**	**222 476**	**43 940 167**	**7 465 707**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	13 800	13 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	230 534	230 534
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 400	1 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	90 275	17 486
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	190 326	72 789
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	526 334	336 008
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	72 046	54 213
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	72 046	54 213
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	30 828	3 106
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	30 828	3 106
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	14 906 225	27 679
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 600 912	6 453 410
Personnel	18 473	32 140
Organismes sociaux	27 427	53 568
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		4 018
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	18 214	4 398
Dettes fiscales et sociales	64 114	94 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 593	28 742
Autres dettes	4 693 944	468 425
Produits constatés d'avance	11 172	
TOTAL DETTES	43 341 787	7 075 486
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	**43 940 167**	**7 465 707**

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	%	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	25 489 599	99,07	19 819 149	99,25	5 670 450	28,61
Production vendue	239 372	0,93	149 816	0,75	89 556	59,78
Production stockée						
Subventions d'exploitation	7 208	0,03			7 208	
Autres produits	196 536	0,76	220 833	1,11	-24 297	-11,00
Total	25 932 715	100,79	20 189 798	101,11	5 742 917	28,44
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	19 598 286	76,17	14 621 443	73,22	4 976 843	34,04
Variation de stock (m/ses)	-326 645	-1,27	-128 399	-0,64	-198 247	154,40
Achats de m.p & aut.approv.	189 027	0,73	132 909	0,67	56 118	42,22
Variation de stock (m.p.)	-21 628	-0,08	-6 240	-0,03	-15 387	246,58
Autres achats & charges externes	5 076 612	19,73	4 294 765	21,51	781 847	18,20
Total	24 515 651	95,28	18 914 478	94,72	5 601 173	29,61
MARGE SUR M/SES & MAT	1 417 064	5,51	1 275 320	6,39	141 744	11,11
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	41 540	0,16	32 617	0,16	8 923	27,36
Salaires et Traitements	372 475	1,45	463 289	2,32	-90 813	-19,60
Charges sociales	150 662	0,59	170 907	0,86	-20 245	-11,85
Amortissements et provisions	125 458	0,49	81 002	0,41	44 456	54,88
Autres charges	17 698	0,07	16 763	0,08	935	5,58
Total	707 833	2,75	764 578	3,83	-56 745	-7,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	709 231	2,76	510 742	2,56	198 489	38,86
Produits financiers	62 575	0,24	23		62 553	NS
Charges financières	-557		8 377	0,04	-8 935	-106,65
Résultat financier	63 132	0,25	-8 355	-0,04	71 487	-855,63
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	772 363	3,00	502 387	2,52	269 976	53,74
Produits exceptionnels	9 238	0,04	3 996	0,02	5 242	131,19
Charges exceptionnelles	479 722	1,86	401 236	2,01	78 486	19,56
Résultat exceptionnel	-470 484	-1,83	-397 241	-1,99	-73 244	18,44
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	111 553	0,43	32 357	0,16	79 196	244,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	**190 326**	**0,74**	**72 789**	**0,36**	**117 537**	**161,48**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ABCD NUTRITION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 43 940 167 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 190 326 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix d'achat moyen pondéré.
Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 933 euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

SECOVI-AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	13 494			13 494
– Fonds commercial	39 500			39 500
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	221 570	26 752		248 321
Immobilisations incorporelles	274 564	26 752		301 315
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 419	2 150		3 569
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 838			100 838
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	102 257	2 150		104 407
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	15 200	3 300	7 500	11 000
Immobilisations financières	15 200	3 300	7 500	11 000
ACTIF IMMOBILISE	**392 021**	**32 202**	**7 500**	**416 723**

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	26 752	2 150	3 300	32 202
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**26 752**	**2 150**	**3 300**	**32 202**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			7 500	7 500
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**7 500**	**7 500**

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement	7 557	20,00
Frais d'augmentation de capital		
Total	**7 557**	

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	30/06/2019
Éléments achetés	21 500
Éléments réévalués	18 000
Éléments reçus en apport	
Total	**39 500**

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, l'autorité des normes comptables (ANC) a modifié le plan comptable général par émission du règlement 2015–06.
En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, la société a pratiqué un test de dépréciation du fonds commercial permettant de comparer la valeur actuelle de l'actif à sa valeur nette comptable.
La valeur actuelle provient de la valeur d'usage dont le montant résulte de l'actualisation des flux de trésorerie futurs de la société établis sur la base d'un plan d'affaires estimatif.
Les dépréciations afférentes au fonds commercial ne sont jamais rapportées au résultat.
Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2019, la valeur actuelle du fonds commercial ne nécessite aucune dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	3 419	2 519		5 938
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 520	41 879		84 398
Immobilisations incorporelles	45 939	44 397		90 336
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 419	227		1 646
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	47 901	26 966		74 866
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	49 319	27 193		76 512
ACTIF IMMOBILISE	**95 258**	**71 590**		**166 848**

SECOVI AUDIT
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 720 136	1 393 490	326 645	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	40 567	18 939	21 628	
Total I	***1 760 703***	***1 412 429***	***348 273***	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 41 830 575 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 700		6 700
Autres	4 300		4 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 927 360	5 927 360	
Autres	35 834 622	35 834 622	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	57 594	57 594	
Total	**41 830 575**	**41 819 575**	**11 000**
Prêts accordés en cours d'exercice	7 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	46 331
Fournisseurs – RRR à obtenir	18 592 972
Etat – produits à recevoir	4 109
Associés – intérêts courus	13 851
Total	**18 657 263**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 868 euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Stocks de marchandises	53 867
TOTAL	**53 867**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 13 800,00 euro décomposé en 1 380 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	72 789
Résultat de l'exercice précédent	
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**72 789**
Affectations aux réserves	72 789
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	**72 789**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	13 800				13 800
Primes d'émission	230 534				230 534
Réserve légale	1 400				1 400
Réserves générales	17 486	72 789	72 789		90 275
Résultat de l'exercice	72 789	-72 789	190 326	72 789	190 326
Total Capitaux Propres	**336 008**		**263 115**	**72 789**	**526 334**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	54 213	48 200	30 367		72 046
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**54 213**	**48 200**	**30 367**		**72 046**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			30 367		
Financières		48 200			
Exceptionnelles					

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 341 787 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	30 828	30 828		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 600 912	23 600 912		
Dettes fiscales et sociales	64 114	64 114		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 593	34 593		
Autres dettes (**)	19 600 169	19 600 169		
Produits constatés d'avance	11 172	11 172		
Total	**43 341 787**	**43 341 787**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	18 396 526
Banque – Intérets courus à payer	6 967
Dettes provis. pr congés à payer	15 246
Charges sociales s/congés à payer	6 732
Charges sociales – charges à payer	2 265
Etat – autres charges à payer	16 958
Clients – RRR à accorder	151 610
Total	**18 596 304**

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	57 594		
Total	**57 594**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	11 172		
Total	**11 172**		

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2019
Activité de Négoce	25 728 971
TOTAL	**25 728 971**

Néant

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	123 914	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 534	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270 482	
Provisions pour risques et charges	48 200	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 506
Produits sur exercices antérieurs		7 732
Charges sur exercices antérieurs²	33 593	
TOTAL	**479 722**	**9 238**

Résultat et impôts sur les bénéfices

SECOVI-AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	334 660
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus–Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	14 258
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant ()**	765 430	104 620	660 810
+ Résultat exceptionnel	-470 484		-470 484
– Participations des salariés			
Résultat comptable	**294 946**	**104 620**	**190 326**

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
() Majoré du montant du CICE**
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2017, la société EURL ABCD NUTRITION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ABCD NUTRITION GROUPE, 513 rue Robert Estienne 60400 NOYON.

SECOVI-AUDIT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Nature de la rubrique "Impôts sur les bénéfices"

	Montant
Impôts société de l'exercice	111 553
TOTAL	**111 553**

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
Total	7	

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes